

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille onze ;

Le 4 Avril à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 30/03/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX

REPRESENTES : Mr HEURA par Mr ESCRIOU – Mr YACOUB par Mr TORNATORE

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Réhabilitation de l'immeuble dans le centre ancien VALERGA – La Maïonette
- Avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire,

Rappelle que le 17 janvier 2005 un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement conjoint Mathieu FERLA, Jean-Marie FERLA, Augustin MASSOLI et BET GL ingénierie dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble « la Maïonette » pour un montant de 88 093.02 € HT (missions complémentaires de 15000 € compris). Rappelle également que par délibération du 08 décembre 2008, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 pris dans le cadre de l'établissement des prix définitifs du marché de maîtrise d'œuvre et portant le montant du marché de base à 57 658 € HT + 15000 € de missions complémentaires soit à 72 658 € HT.

Informe qu'en court de chantier la répartition des honoraires a été modifiée en raison de la cessation d'activité de Monsieur MASSOLI sans incidence financière sur le montant du marché.

Indique que par courrier du 23 février 2011 le bureau d'étude GL Ingénierie a annoncé son retrait du groupement. Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour diminuer le montant des honoraires à verser, ce montant correspondant à la partie non exécuté par le bureau d'étude GL Ingénierie. Le 28 mars 2011, la commission d'appel d'offres a donc émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°2 d'un montant négatif de 13 110.47 € HT portant le marché de maîtrise d'œuvre à 59 547.53 € HT.

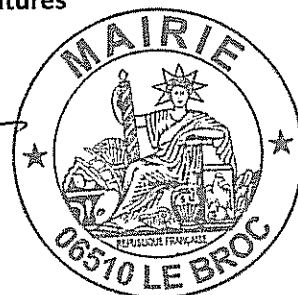
Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble « la Maïonette » et l'incidence financière qui en résulte,
- De l'autoriser à signer l'avenant n°2 avec Mathieu FERLA, Mandataire du Groupement.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstention : 1



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 04/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 08/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication